

Montesquieu-Guittaut le 25 septembre 2006

Chers amis adhérents,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que nous sommes à ce jour 320 membres. L'enquête publique relative au projet de porcherie industrielle de S<sup>t</sup> Ferréol se déroulera du 5 octobre au 4 novembre 2006. Actuellement notre objectif principal est de convaincre Monsieur le Préfet de refuser son autorisation à l'implantation de cette porcherie industrielle.

Pour cela, nous devons :

- Etre nombreux à monter notre désaccord et nous mobiliser pour faire signer des pétitions.
- **Assister très nombreux au rassemblement prévu à S<sup>t</sup> Ferréol de Comminges le jeudi 5 octobre 2006 à 15h pour l'ouverture de l'enquête publique.**
- Nous rendre tous et emmener le plus de monde possible auprès du Commissaire Enquêteur pour faire une déposition sur le registre de l'enquête publique.

Cette déposition peut se faire de diverses manières :

**1<sup>o</sup> Démarche :** Pour les plus motivés :durant l'enquête publique, sous forme d'une déclaration personnelle auprès du Commissaire Enquêteur en remplissant le registre prévu à cet effet, ou par courrier pour ceux qui ne peuvent pas se rendre à la permanence. Il faut indiquer toutes les raisons pour lesquelles vous êtes contre ce projet de porcherie industrielle et ses conséquences pour vous personnellement. (surtout si vous avez une activité liée au tourisme, à l'agriculture, à la consommation, à la santé, à l'environnement aux loisirs de nature)

RAPPEL :

vous pouvez écrire sur le registre du Commissaire Enquêteur lors des permanences qu'il tient, à la **Mairie de S<sup>t</sup> Ferréol de Comminges les :**

**jeudi 5,12,19,26 octobre 2006 de 14h à 17h**

**Samedi 4 novembre 2006 de 9h à 12 h**

Ou déposer vos remarques ou déclarations à la Mairie de S<sup>t</sup>Ferréol de Comminges.

Pour écrire au Commissaire Enquêteur si vous ne pouvez pas vous déplacer, adressez votre courrier à :

**Monsieur le Président de la Commission d'Enquête  
Mairie de S<sup>t</sup> Ferréol de Comminges  
31350 ST FERREOL DE COMMINGES**

**2<sup>o</sup> démarche :** En signant une déclaration standard dont vous trouverez une copie ci-jointe à signer et à retourner dès à présent. Vous pouvez la photocopier et la faire signer par un maximum de personnes des deux cantons. Vous pouvez aussi vous en inspirer pour rédiger votre déclaration personnelle.

ATTENTION, NE VOUS TROMPEZ PAS ? cette déclaration standard n'est pas une pétition. Elle ne doit pas remplacer une démarche personnelle auprès du Commissaire Enquêteur pour ceux qui sont prêts à le faire.

Autant que possible, préférez la première démarche.

Quelle que soit la solution que vous choisirez, n'oubliez pas de photocopier votre déclaration et de la conserver précieusement. L'association sera peut-être amenée à vous la demander pour les futures démarches éventuelles.

N'hésitez pas à proposer votre aide à l'association (distributions de tracts, collage d'affiches, rédaction de courrier, signatures de pétitions, récolte d'adhésions, idées pour financer les dépenses...)

Pour cela contacter le Président (tel : 05.61.88.25.31 ou 06.82.78.41.94)

Nous comptons sur vous ! Merci.  
le Président

J.F. CASTEX